



Genre et sélection dans le projet EJASA

En vue de résoudre les problèmes liés à la faible employabilité des jeunes et la sécurité alimentaire dans le nord Bénin, SNV Bénin, avec l'appui financier de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas, met en œuvre le projet Emploi des Jeunes pour une Amélioration de la Sécurité Alimentaire (EJASA). La mise en œuvre de ce projet se fonde sur un principe qui met au cœur de toute intervention l'inclusion de toutes les catégories sociales et l'égalité de genre.

A propos de SNV

SNV, Organisation Néerlandaise de Développement, est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) internationale de développement qui induit un changement durable dans le vécu quotidien des populations vivant dans la précarité en les aidants à augmenter leurs revenus et leur accès aux services de base. Nous intervenons dans trois secteurs – agriculture, énergie, et eau, hygiène et assainissement – et manifestons notre présence locale à long terme dans plus de 25 pays en Asie, en Afrique et en Amérique Latine.

www.snv.org

SNV au Bénin

Fondée au Pays-Bas en 1965, SNV s'est établie au Bénin depuis 1970 et mène de nombreuses activités dans la plupart des départements du pays. Avec ses deux bureaux, à Cotonou et à Parakou, elle appuie les organisations béninoises et les administrations territoriales en mettant à leur disposition les outils, les connaissances et les relations nécessaires pour prendre et mettre en œuvre des décisions.

A propos de EJASA

Financé par l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas pour la création d'environ 3.400 emplois pour les jeunes (dont 50% de femmes) dans le secteur de l'agriculture afin d'améliorer la sécurité alimentaire, le projet est implémenté à Kandi et Banikoara (Alibori) ainsi qu'à Natitingou, Tanguiéta, Matéri et Boukoumbé (Atacora). Les filières ciblées sont le maraîchage, le soja et l'élevage de volaille et de petits ruminants.

Note technique:

genre et sélection

Sélection sans barrières

Pour plus d'information:

Léa Ouorou Yerima

Spécialiste Genre et Inclusion sociale à SNV

louorouyerima@snv.org

Photo de couverture: Productrice aubergine (©SNV)

Introduction

Au Nord Bénin, les populations des départements de l'Atacora et de l'Alibori sont confrontées à plusieurs difficultés dont notamment, la faible capacité à subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels en raison d'une agriculture peu productive et d'une pauvreté répandue, la limitation des perspectives des jeunes, dont le nombre est en augmentation constante, entraînant l'exode rural et la montée des tensions et enfin, l'aggravation de la situation due à l'impact du changement climatique et la montée de l'insécurité dans la région.

Dans ce contexte, sur demande du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche et sous financement de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas au Bénin, SNV au Bénin a initié depuis octobre 2020, le projet intitulé « Emploi des Jeunes pour une Amélioration de la Sécurité Alimentaire au Nord Bénin (EJASA) ». Ce projet qui vise l'augmentation des revenus pour 3.400 jeunes (hommes et femmes) travaillant dans l'agriculture est en harmonie avec les politiques béninoises actuelles de développement agricole et de lutte contre la pauvreté.

Le projet EJASA est mis en œuvre dans les communes de Kandi et Banikoara (dans le département de l'Alibori) et celles de Natitingou, Tanguiéta, Matéri et Boukoubé (dans le département de l'Atacora). En conformité avec ses principes d'intervention, SNV met au cœur de ce projet l'égalité des sexes et l'équité sociale. L'adoption de cette approche se justifie notamment par un certain nombre de disparités relevées entre les actifs et les actives agricoles dans les deux départements ciblés.

Il s'agit de:

- L'invisibilité de la contribution des femmes dans les exploitations agricoles notamment au niveau du maillon production;
- Les femmes ne sont pas considérées comme cheffes d'exploitation agricole car la terre est au nom du membre masculin du ménage;
- Les agricultrices manquent de temps à cause de leurs multiples rôles, ce qui a un impact sur leur liberté de mouvement. De plus, elles doivent obtenir l'autorisation de leurs époux pour tout déplacement;
- Les hommes sont détenteurs de moyen de transport et ont le contrôle sur les ressources financières du ménage.

En considérant ces disparités, un objectif de 50% de jeunes hommes et 50% de jeunes femmes a été retenu pour la sélection des 3.400 jeunes à cibler et accompagner par le projet. Ainsi, une approche de sélection basée sur l'égalité des sexes a été développée par l'équipe de projet. Les résultats de la mise en application de cette approche, les difficultés rencontrées ainsi que les solutions adoptées méritent d'être partagés.

Sélection basée sur l'égalité de genre

La sélection des jeunes à accompagner par le projet EJASA s'est effectuée suivant une démarche inclusive dans le but d'atteindre l'objectif de 50% de femmes et 50% d'hommes parmi les jeunes sélectionnés. Aux différents niveaux du processus (formulation et publication de l'avis, comité de sélection, canaux de communication, étude des dossiers de candidature, entretien avec les candidats présélectionnés, etc.) des dispositions ont été prises pour assurer l'égalité de genre.

Avis de sélection

L'avis ne présente *aucune discrimination sexiste* ni par rapport aux filières, ni pour les chaînes de valeur à choisir. *Les mêmes possibilités sont offertes aux jeunes hommes et femmes* de candidater suivant les filières / chaînes de valeur qui répondent à leurs aspirations. Toutefois, *la limite d'âge de candidature a été revue à la hausse, soit jusqu'à 40 ans chez les femmes contre 35 chez les hommes*, en considérant le rôle important que jouent les femmes dans l'amélioration du revenu et de la sécurité alimentaire au sein du ménage d'une part, et leur faible possibilité à saisir les opportunités d'accompagnement au regard des contraintes sociales (surcharge de travail, manque de liberté de déplacement, faible accès aux ressources de production, etc.) d'autre part.



Les réseaux des femmes au niveau local ont également été utilisés pour faciliter l'accès à l'information par les jeunes femmes

Comité communal de sélection

SNV a voulu un processus inclusif qui implique les différentes structures parties prenantes dans l'entrepreneuriat agricole des jeunes au niveau communal. Ainsi, un comité communal de sélection (CCS) a été mis en place pour conduire le processus d'identification des jeunes à accompagner. Il est constitué d'un représentant des structures suivantes : centre de formation agricole, mairie, association des jeunes, cellule communale de l'Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA), union communale des producteurs et ONG partenaires du projet EJASA.

Au vu des limites des structures constitutives du comité en matière de représentation des femmes à des postes de responsabilités, SNV Bénin a décidé d'associer à cette liste de structures, l'association des femmes agricultrices, en plus de la présence de l'union communale des producteurs dans le comité. Au total, le comité est composé de neuf (09) membres dont deux (02) femmes. Le comité a travaillé sous la supervision de l'équipe du projet EJASA.

Témoignage

"J'ai porté l'information au niveau de tous les groupements de femmes et je me suis portée volontaire pour réaliser une émission radiophonique pour mieux expliquer l'avantage de ce projet pour l'autonomisation des femmes et pour le bien être de tout le ménage. J'ai également organisé des séances de partage d'information informelles auprès des ménages des membres de l'association pour faciliter la candidature des entrepreneures agricoles."

Mme BIO KADOU Yakoua, Présidente de l'association communale des femmes agricultrices (ACFA)

Canaux de communication

En vue d'assurer l'accès à l'information par tous les jeunes hommes et femmes des communautés ciblées, l'avis de sélection a été affiché dans les lieux publics (bureaux des arrondissements, cellules communales des agences territoriales de développement agricole, dans les mairies et les sièges des ONG partenaires) et diffusé en langues locales dans les radios communautaires.

Une émission interactive a été réalisée à travers les radios locales en vue de communiquer autour des opportunités offertes par le projet et de susciter les candidatures des hommes et des femmes.

Témoignage

“La femme est mieux placée pour comprendre les femmes. Avec ma position de Présidente des femmes agricultrices, j'ai compris que les femmes sont très actives dans l'agriculture mais les fruits de leurs efforts ne sont pas visibles. C'est pourquoi, j'ai œuvré pour leur mobilisation à candidater pour ce projet en vue de l'amélioration de leurs pratiques de production et de transformation et par ricochet leurs revenus. Je comprends toutes les langues de la commune. Ainsi à l'entretien avec les femmes, je traduais aux autres membres du comité les propos des femmes qui ne pouvaient pas s'exprimer en français.”

Mme GNAMMI P. Monique,
Présidente ACFA de Matéri

Etude des dossiers de candidatures

Au niveau de l'étude des dossiers de candidatures, le critère « disposer d'une pièce d'identité valide » n'a pas été appliqué aux candidatures féminines à l'étape de présélection, compte tenu de leur nombre inférieur à celui des hommes parmi les candidats et du fait que ce critère risque d'être un facteur d'exclusion pour les femmes rurales qui ne disposent pas souvent de pièces d'identité. Un bonus de 10 points a été systématiquement accordé aux candidates dans l'esprit d'encourager non seulement les candidatures féminines mais aussi l'engagement des femmes dans l'entrepreneuriat agricole. De même, le score requis pour la présélection des candidatures a été revu à la baisse pour les femmes (30/60 contre 40/60 pour les hommes).

Entretien avec les candidats.es

Considérant les contraintes qu'ont les femmes à effectuer de déplacement sur de longue distance, les entretiens avec les candidates en vue de leur sélection ont été délocalisés dans les chefs-lieux d'arrondissement. Cette démarche a pour but de donner les mêmes chances de participation aux hommes et aux femmes à cette étape du processus de sélection.



Les réseaux des femmes au niveau local ont également été utilisés pour faciliter l'accès à l'information par les jeunes femmes

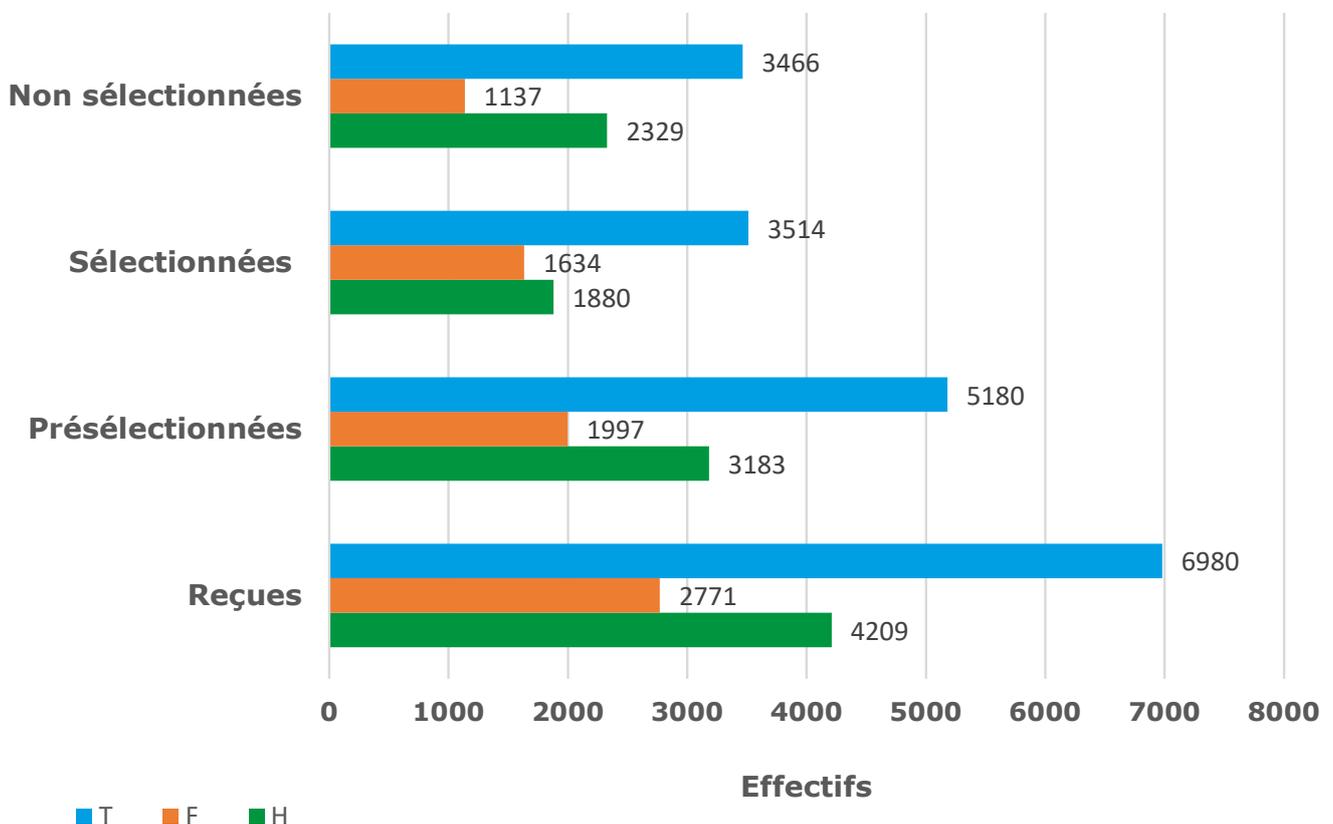
Résultats obtenus

Le résultat de ces différentes étapes du processus est présenté dans la figure ci-dessous.

Sur un total de 6.980 candidatures reçues, 4.209 sont masculines et 2.771 féminines soit respectivement 60% et 40%. Cette plus faible proportion de candidatures des femmes reflète la réalité des communes d'intervention en matière d'entrepreneuriat des jeunes dans les quatre filières sélectionnées à savoir : le soja, le maraîchage, l'élevage des petits ruminants et volailles. En effet, selon les résultats de l'analyse de marché effectuée dans le cadre du projet EJASA, la proportion des jeunes femmes cheffes d'entreprise agricole est de 47% (tous maillons de la chaîne confondus pour les quatre filières ciblées) contre 53% pour les hommes. Cependant, on les retrouve majoritairement dans le maillon transformation des filières soja et maraîchage où elles représentent 61% contre 39% pour les hommes. En effet, pour

ces filières, les femmes ont plus de facilités à accéder aux principales ressources nécessaires pour la transformation (ustensiles de presse et de cuisson, bassines, bois de chauffe, eau, etc.) que celles pour la production (terre, engrais, semences) et pour la commercialisation (capital financier, moyen de transport).

En vue de corriger cette inégalité, des critères d'analyse des dossiers ont été définis en tenant compte des contraintes des femmes. Ces critères ont permis de présélectionner 1.997 candidatures féminines (39% des candidatures reçues) et 3.183 candidatures masculines (61%). De même, le critère complémentaire défini à l'étape de l'entretien avec les candidats (le candidat est une femme = 10 points; le candidat est un homme = 0 point) a permis de rehausser la proportion de femmes. Ainsi, au bout du processus, 3.514 candidatures ont été retenues dont 47% pour les femmes et 53% pour les hommes.



Les candidatures rejetées, notamment celles féminines, sont dues à des manques de précisions sur les filières /chaines de valeurs d'activité, l'inadéquation entre la filière d'activité de la candidate et les filières ciblées par le projet et la non - participation à l'une des étapes du processus. L'absence de certaines femmes à la phase d'entretien serait due à la non-obtention de l'autorisation de leurs époux. Un travail de sensibilisation et de négociation sera effectué par l'équipe de projet à l'endroit des époux, avec la contribution des leaders communautaires, en vue de la récupération de ces jeunes femmes au cours de la sélection de la deuxième cohorte de jeunes.

Facteurs de succès

Les facteurs suivants ont facilité l'atteinte des résultats ci-dessus mentionnés. Il s'agit :

- des mesures de discrimination positive prises en faveur des candidatures féminines au regard de leurs contraintes sociales;
- du rôle déterminant qu'ont joué les femmes membres des réseaux pour la mobilisation de leurs pairs à candidater;
- de la représentation des femmes, quoi que faible, dans le comité communal de sélection (CCS) qui a facilité la mobilisation des femmes dans le processus.

Les témoignages recueillis auprès de ces femmes membres du CCS renseignent sur leur rôle décisif dans la mobilisation des jeunes femmes agri-entrepreneures au cours du processus.

Difficultés majeures et leçons apprises

Au cours du processus, un nombre important de candidats.es présélectionnés.es étaient absents.es à l'étape de l'entretien (87 cas sur 794 dans la commune de Banikoara, dont 34 femmes sur 221). Les membres des CCS et quelques candidats.es questionnés.es estiment que ces absences sont dues au fait que les canaux par

lesquels (appel téléphonique et communiqué radio) les candidats.es sont invités.es à l'entretien ne sont pas accessibles par toutes les candidat.es. De plus, les lieux de regroupement des candidats.es pour l'étape d'entretien sont éloignés des lieux de résidence de certaines candidates.

De ces difficultés et des approches mises en œuvre pour les solutionner, on retient que :

- La responsabilisation des femmes au sein du comité communal de sélection a facilité la mobilisation des candidatures féminines;
- Les réseaux de femmes agricultrices (coopératives, groupements ou associations de femmes productrices ou transformatrices de produits agricoles) sont des moyens efficaces pour transmettre l'information aux femmes.

Pistes de consolidation

Quelques aspects sont à améliorer dans le processus en vue de l'atteinte de l'objectif de « 50% de femmes et 50% d'hommes » dans les cohortes prochaines. Ainsi, le comité de sélection avec l'équipe de la SNV et de ses ONG partenaires, devra élargir le réseau de diffusion de l'avis en ajoutant les canaux d'informations plus rapprochés et plus accessibles aux femmes, notamment les crieurs publics des villages et les conseillères et conseillers de villages et quartiers de ville, ainsi que les groupements de femmes au niveau village. De même, les femmes membres des comités de sélection devront renforcer le partage d'informations autour du projet en organisant des séances d'informations au profit des membres de leurs coopératives ou associations de production ou de transformation.

Par ailleurs, pour faciliter la participation des femmes à toutes les étapes du processus, au regard de leur contraintes de déplacement, les lieux de rassemblement des candidats.es doivent être proches des villages de résidence des femmes. Cette action doit être soutenue par l'organisation des sessions de négociations sociales avec l'appui des leaders d'opinion au niveau communautaire afin d'obtenir l'accord des époux pour la candidature des femmes.

Conclusion

Le processus de sélection des jeunes agri-entrepreneurs.res organisé par la SNV s'est fondé sur les disparités d'accès aux opportunités d'entrepreneuriat agricole (accès et contrôle des terres et autres intrants de production, participation aux rencontres de prise de décision, accès à l'information et à la formation, etc.) observées entre les jeunes hommes et femmes dans les départements de l'Alibori et de l'Atacora. Le dispositif de sélection mis en place par la SNV a permis de tenir compte de ces disparités et de sélectionner 47% de femmes et 53% d'hommes à accompagner par le projet. Des pistes de renforcement de ce dispositif sont identifiées en vue de l'atteinte de l'égalité des sexes dans la sélection de la prochaine cohorte.

Pour maintenir l'effectif des femmes sélectionné jusqu'à la fin de l'accompagnement, un certain nombre d'actions sont prévues parmi lesquelles : l'insertion des femmes identifiées dans les réseaux d'affaires et les plateformes d'échanges en vue lever leurs contraintes; l'organisation d'actions de plaidoyer à l'endroit de leurs époux et des décideurs politiques, l'organisation de sessions de renforcement de capacités techniques selon les besoins identifiés et la facilitation de l'accès aux marchés et aux ressources financières.

Note: Rapport de l'analyse de marché des chaînes de valeur des filières maraichage, soja, petit ruminant et volailles réalisée dans le cadre du projet EJASA, SNV, avril 2021

Partenaires techniques et financiers de EJASA



Royaume des Pays-Bas



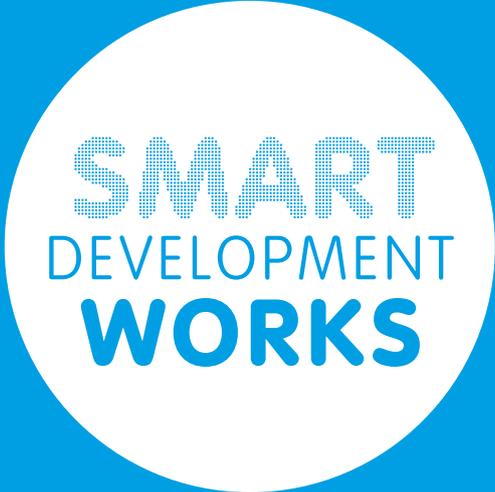
Organisation Néerlandaise de Développement

Siège: Rue du PNUD, Porte n°225 | 01 BP 1048 Cotonou

Projet: Quartier Kpébié | 1er arrondissement | BP 235 Parakou

Email: info@snv.org
www.snv.org

www.twitter.com/SNVworld
www.facebook.com/SNVworld
www.linkedin.com/company/snv



SMART
DEVELOPMENT
WORKS